

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...Lille.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : ...Externe.....

Epreuve : ...Cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Marianne

Préfecture du département X

Direction de la coordination, des politiques
publiques et de l'appui territorial

Affaire suivie par :

A xx, le xx xxxx xxxx

xxx xxxx

Chef du bureau de la coordination
interministérielle et de l'environnement

Mail : xx

Tel : xx

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
des services déconcentrés du département X

Objet : Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique

Ref : Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique
de l'Etat

PJ : 2 annexes :

- Cartographie des acteurs
- Retroplanning

Dans un contexte de crise énergétique et de lutte contre le changement climatique,
le Gouvernement a élaboré un plan de sobriété énergétique ayant vocation
à être déployé sur l'ensemble du territoire national. S'inscrivant

..1./8..

dans la continuité des actions de l'Etat mises en oeuvre depuis 2008, avec la Grenelle de l'environnement, ~~et~~ le plan interministériel Administration exemplaire (2015-2020) et le plan Services publics écoresponsables ainsi que dans le cadre des engagements internationaux de la France, notamment avec l'Accord de Paris, dont le premier bilan mondial aura lieu lors de la COP28 à Dubaï en fin 2023, ce nouveau plan vise à assurer la sécurité du réseau énergétique et à réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le préfet du département X a pour mission de décliner ce plan de sobriété énergétique et vous présentera la mise en oeuvre de ce plan lors du comité de direction. La présente note détaille, dans un premier temps, ~~la~~ l'urgence ^{du déploiement} ~~grandes lignes~~ du plan de sobriété énergétique et, dans un second temps, les modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées du département X.

Enfin, vous trouverez en annexe de cette note, une cartographie des acteurs impliqués dans ce plan ainsi que le rétroplanning des grandes étapes avant la tenue de ce comité de direction.

I. d'urgence du déploiement du plan de sobriété énergétique

La crise énergétique et la crise climatique actuelles impliquent le déploiement d'un plan national.

A. d'urgence de la crise énergétique et de la crise climatique

Le 6^{ème} rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié le 20 mars 2023, alerte les Etats sur l'urgence climatique. En effet, le GIEC a constaté l'accroissement de la hausse de la température globale ^{ainsi que} sur la décennie 2011-2020, la rendant la plus chaude depuis 125 000 ans, ^{ainsi que} l'accroissement de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations, suite à l'impact du changement climatique sur

l'accès à l'eau, à l'alimentation, sur la santé et sur l'activité économique. Selon son rapport, 3,3 milliards de personnes vivent dans des zones déjà vulnérables au changement climatique. De plus, le GIEC constate l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre au cours de la dernière décennie, bien qu'elle soit moins rapide que lors de la décennie précédente. L'efficacité énergétique reste limitée par l'augmentation globale de l'activité dans de nombreux secteurs économiques, ayant pour principale Au regard de ces constats, le GIEC craint qu'en l'absence de nouvelles mesures, les politiques actuellement en place conduiraient à un réchauffement global de 2,4 à 3,5 °C d'ici la fin de siècle, par rapport à l'ère pré-industrielle. Or, le réchauffement mondial intensifie et accentue les impacts du changement climatique, risquant des conséquences irréversibles.

Par ailleurs, les tensions internationales et notamment la guerre en Ukraine ont mis en lumière la crise énergétique et la dépendance des Etats à certaines ressources fossiles, comme le gaz. De plus, l'indisponibilité d'une partie de la production électrique française a renforcé l'urgence d'engager des actions, individuelles et collectives, conduisant à l'élaboration du plan de sobriété énergétique de l'Etat.

B. des grandes lignes du plan de sobriété énergétique

Le plan de sobriété énergétique, présenté le 06 juillet 2022 par le Président de la République a pour objectif de assurer la sécurité du réseau énergétique, en particulier en période hivernale et de réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles et notamment au gaz, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Concrètement, cet objectif vise à réduire la consommation énergétique globale de 10% d'ici deux ans, ce qui permettrait d'économiser 2 TWh d'énergie et de réduire de 300 000 tonnes de CO₂ / an les émissions annuelles de gaz à effet de serre.

Pour cela, le plan de sobriété énergétique prévoit le déploiement de huit moyens additionnel pour le mettre en œuvre. Ainsi, la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) lance un appel à projet, Résilience 2, doté de 150 M€, qui sera dédié à l'efficacité des bâtiments énergétiques de l'Etat. La DIE pilotera également un groupe interministériel afin d'établir une

stratégie pluriannuelle de rénovation des bâtiments publics. L'Etat prévoit également la création de 40 postes supplémentaires au sein des réseaux de coordinateurs énergie, dont 26 seront affectés au niveau des régions. L'Agence de l'Immobilier de l'Etat Agile mettra en place une task-force opérationnelle d'accompagnement des gestionnaires de site par des techniciens, et l'Etat lancera un programme d'installation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque. Enfin, l'Etat financera de nouveaux partenariats pour le co-voiturage domicile-travail, rehaussera le forfait mobilité durable de 200 à 300€, ainsi que l'indemnité télétravail et facilitera l'accès aux certificats d'économie d'énergie pour contribuer au financement des travaux. Un comité de suivi sera organisé pour suivre le déploiement du plan et de l'atteinte des objectifs, qui sont de résultat et à atteindre dès à présent.

Concrètement, ce plan présente 20 actions obligatoires qui devront être mises en œuvre, organisées autour de 4 axes : les consommations issues des bâtiments, les mobilités, le numérique et la commande publique. Toutefois, pour que ce plan de sobriété énergétique atteigne ses objectifs, les services de l'Etat doivent mettre en œuvre, à leur niveau, ces 20 actions.

II. des modalités d'élaboration d'un plan d'action de sobriété dans les structures déconcentrées de l'Etat, au sein du département X.

En tant que directeurs et directrices des services déconcentrés de l'Etat, au sein de notre département, il vous appartient, en lien avec le préfet, d'élaborer le plan d'action pour la mise en œuvre de ce plan de sobriété énergétique.

A. des objectifs de ce plan d'action

La mise en œuvre des différentes actions de ce plan de sobriété énergétique doit impérativement être conciliée avec les impératifs de qualité du service public. A cette fin, il sera primordial d'instaurer un dialogue avec les instances sociales et de communiquer avec les agents et personnels de vos services. Ces derniers, de même que les usagers, peuvent être mobilisés dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : ...Lille.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Externe.....

Epreuve : ...Cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Par ailleurs, il sera important de mettre en place un suivi de ce projet, en organisant des réunions de pilotage et des réunions d'échange, permettant d'évaluer l'avancement du déploiement des actions ainsi que l'échange de bonnes pratiques entre services.

B. des axes de mise en œuvre du plan d'action

A l'aide des moyens déployés par l'État, vous pourrez identifier les axes dans lesquels vos actions devront être menés ainsi que les objectifs à atteindre.

Ainsi, dans le cadre de la gestion du parc immobilier, vous pourrez mener des bilans énergétiques des bâtiments ainsi qu'une réflexion d'un investissement dans la production de l'énergie.

A court terme, vous pourrez adapter le temps de chauffage, entretenir vos équipements de chauffage, de froid et en eau chaude. Vous pourrez également prendre des dispositions de réduction des éclairages à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments lorsqu'ils ne sont pas occupés.

Concernant la mobilité, vous pourrez sensibiliser vos agents aux mobilités durable, en mettant en œuvre des politiques de covoiturage et en leur communiquant le financement de l'État. Vous demanderez également à vos agents de réduire leur vitesse lors des trajets professionnels.

Enfin, vous installerez des dispositifs de stationnement vélo sécurisé à destination de vos agents, les incitant à se tourner vers une mobilité alternative, propre et durable.

Dans le cadre du numérique, vous sensibiliserez les agents au bons gestes et réfléchirez à des solutions permettant un équilibre entre les activités effectuées et la consommation énergétique.

Enfin, vous pourrez également établir une politique d'achat zéro-déforestation, et intégrer la performance énergétique à l'évaluation en amont des commandes publiques, notamment pour les achats de matériel et au regard des modalités de livraison de marchandises.

Ensemble, nous établirons un suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par délégation pour le préfet,
le chef du bureau de la
coordination interministérielle
et de l'environnement

Annexe 1: Cartographie des acteurs

Afin de vous permettre d'identifier l'ensemble des acteurs impliqués dans ce plan de sobriété énergétique, vous trouverez ci-dessous une cartographie des acteurs

Niveau international	<ul style="list-style-type: none">- l'Union européenne : élaboration de politiques publiques européennes - objectifs à atteindre- le GIEC : élaboration de rapport - alerte- l'OMS : définition de notion, de seuil, d'objectifs
Niveau national	<ul style="list-style-type: none">- l'Etat : élaboration des politiques publiques, finance, suivi ↳ Ministères, ADETE, DIE, Agence immobilière de l'Etat- l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) : rapport, alerte- Conseil de défense Ecologique : élabore ^{des} plans ; stratégie- Chambre de commerce et d'Industrie : ^{accompagne les} mises en œuvre- Chambre des métiers et de l'artisanat : ^{accompagne les} mise en œuvre- Haut conseil pour le climat : rapport - alerte- Etablissements publics : mise en œuvre / accompagnement
Niveau territorial	<ul style="list-style-type: none">- Préfectures : mise en œuvre - accompagnement, suivi,- DREAL : mise en œuvre - accompagnement- Collectivités locales : mise en œuvre
Secteur privé	<ul style="list-style-type: none">- Entreprises : mise en œuvre de mesures, secteurs très polluants, Médias : alertent.
Principaux impactés	<ul style="list-style-type: none">- Citoyens : mise en œuvre / impactés

Annexe 2 : Rétroplanning en vue du comité de direction

1 matinée	• Etablir la date du comité concerné par ce sujet
1 réunion	• Informer les directeurs et directrices des services
1 jour	• Etablir le lieu et réserver la salle
3 jours	• Préparer la note à destination des directeurs et la faire valider
	• Diffuser la note en vue de la réunion
2 jours	• Etablir l'ordre du jour de la réunion <ul style="list-style-type: none">↳ Introduction↳ Contexte : urgence climatique et énergétique↳ Présentation du plan : moyens de l'Etat et actions↳ Mise en œuvre par les services : plan d'actions
2 jours	• Préparer la documentation à fournir
	• Réunion : comité de direction
1 jour	• Compte-rendu de la réunion
tous les 2 semaines	• Mise en œuvre d'un comité de suivi des actions et d'un comité de pilotage
tous les 2 mois	• Bilan régulier de l'avancée des actions